

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

<i>Séance du lundi 18 décembre 2023</i>	
<b>2023 - 148</b>	<b>NOMBRE DE MEMBRES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Afférents au Conseil Municipal : <b>23</b></li><li>- En exercice : <b>23</b></li><li>- Qui ont pris part à la délibération : <b>23</b></li></ul>
	Date de la convocation : <b>12/12/2023</b>
	Date d'affichage : <b>12/12/2023</b>

*L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 18 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire,*

*Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, WLUSEK, ETIENNE, CHAUPRADE, SEIRACQ, GATINGT, DARRACQ, LAGRASSE, EDE, LAHONTAN, LABUXIERE.*

*Excusés et procurations :*

*M. LABAT a donné procuration à M. BEDAT*

*Mme HOURQUET a donné procuration à Mme CHAUPRADE*

*M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD*

*Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme CAZENAVE*

*M. DEHEZ a donné procuration à M. DARRACQ*

*M. MARIMPOUY a donné procuration à M. VILATON*

*M. LARROQUE a donné procuration à Mme LABUXIERE*

*Secrétaire de séance : Mme Isabelle CHAUPRADE*

**OBJET :**  
**DENOMINATION DES NOUVELLES VOIES DU LOTISSEMENT**  
**« TERRAINS LABORDE »**

VU l'article L2121-30 du CGCT, modifié par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite Loi 3DS et stipulant que « Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. Les communes mettent à disposition les données relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions dans le cadre de la mise à disposition des données de référence prévue à l'article L. 321-4 du code des relations entre le public et l'administration. »

**CONSIDERANT** l'aménagement, avenue du 19 mars 1962, du lotissement des « terrains Laborde » et la création de trois nouvelles voies et d'une impasse ouvertes à la circulation,



**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à la dénomination des trois voies et d'une impasse ainsi qu'à la numérotation des maisons, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons,

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE**

**DECIDE D'ADOPTER** la dénomination des trois voies et de l'impasse ouvertes à la circulation et identifiées sur le plan annexé à la délibération :

- Rue de la feria
- Rue de Mariterre
- Rue des routiers
- Impasse de la renoncule

**DIT** que la numérotation des bâtiments et maisons sera réalisée ultérieurement par relevé métrique, en respectant les côtés pairs et impairs,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal  
Pour copie conforme  
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **27 décembre 2023**  
Le Maire,  
**Henri BEDAT**



VOTE :

Pour	<b>23</b>
Contre	<b>00</b>
Abstention	<b>00</b>

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20231218 – DE2023148  
et publication ou notification le

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).*



Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

ID : 040-214002834-20231218-DE2023148-DE

